**VI. Personnels**

La responsabilité de l’employeur est engagée ici quant au risque de contamination.

Le stock de matériel sanitaire (masques, gel et lingettes) devra être vérifié régulièrement.

La désinfection de son matériel doit être quotidienne**.**

Il faut envisager que sur la période à venir d’autres personnels peuvent être amenés à travailler à l’école, leur information doit être anticipée (le ministère s’est engagé à envoyer des documents dans cet objectif).

Le port d’un masque « grand public », anti-projection, est rendu obligatoire pour tous les personnels intervenant à l’école et en contact direct avec les élèves. L’Éducation nationale doit fournir à ses agent-es deux masques par jour. Les personnels employés par les collectivités doivent également être équipés par leur employeur.

Les masques ne sont obligatoires pour les élèves qu’à compter du collège. Ils peuvent néanmoins être portés par les élèves à l’école primaire, mais restent prohibés à l’école maternelle.

Par ailleurs, tel que le plan de reprise a été annoncé, les enseignant-es seront amenés à travailler selon des modalités différentes en fonction de leur situation (en présentiel, à distance…), tout comme les personnels vulnérables ou vivant avec quelqu’un de vulnérable pourront bénéficier d’autorisations spéciales d’absence ou de congés maladie s’ils ne peuvent assurer l’enseignement à distance. Cela suppose d’avoir une vue d’ensemble pour assurer le service. La situation exceptionnelle de reprise peut également nécessiter la demande de personnels supplémentaires pour renforcer les effectifs.

**Pour le SNUipp-FSU, les masques doivent être mis à disposition des personnels en quantité suffisante dès le 11 mai.**

**Les personnels dit « fragiles » et/ou à risques, pour eux-mêmes ou pour leur entourage familial, ne pourront être présent-es dans les écoles, qu’ils soient enseignants ou non, comme les AESH. Le nombre de personnels présents dans les écoles fluctuera donc et devra être anticipé pour organiser l’accueil des élèves.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Solutions à mettre en œuvre** | **Besoins matériels** | **Réalisable : O/N** |
| **- Assurer la continuité du service :** liste des enseignant-es disponibles (hors ASA et congé maladie). C’est à l’IEN de se rapprocher des enseignant.es afin d’établir cette liste qu’il/elle communiquera à chaque directeur-trice. |  |  |  |
| **- Formation aux gestes barrière et à l’utilisation des masques** |  |  |  |
| **- Prévoir informations des mesures prises pour l’ensemble des personnels intervenants dans l’école (par ex. par affichage) :** enseignants de l’école, AESH, ATSEM, remplaçant-es ; personnels RASED…   * Plannings d’utilisation des salles ; * Horaires des entrées/sorties, récréations… * Consignes de circulation. |  |  |  |
| **- Prévoir le matériel sanitaire en nombre :** en fonction du nombre d’adultes pour une durée donnée afin d’éviter la rupture de stock. |  |  |  |
| - **Prévention :** Chaque enseignant-e doit prendre sa température avant de venir à l’école et rester chez lui-elle en cas de fièvre |  |  |  |
| * **Prévoir la liste et les coordonnées des personnels ressource** à afficher à l’attention des personnels de l’école : médecin et infirmière scolaires ; * Service de médecine de prévention ; * Membres du CHSCT ; * Assistant-e de prévention ; |  |  |  |